Informations de base

1998/0129(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Azerbaïdjan: aide financière exceptionnelle de la Communauté **Subject** 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique **Zone géographique** Azerbaïdjan	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/04/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0205	Résumé
27/05/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/1998	Vote en commission		
22/09/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0344/1998	
06/08/2004	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0129(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	BUDG/4/10079

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture		A4-0344/1998		

unique		JO C 328 26.10.1998, p. 0005	22/09/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0603/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0010-0018	20/10/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0205 JO C 150 16.05.1998, p. 0022	03/04/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Azerbaïdjan: aide financière exceptionnelle de la Communauté

1998/0129(CNS) - 20/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de M. Carlos PIMENTA (PPE, P), le Parlement européen rejette l'attribution d'une aide financière exceptionnelle à l'Azerbaïdjan et invite la Commission à retirer tout simplement sa proposition.

Azerbaïdjan: aide financière exceptionnelle de la Communauté

1998/0129(CNS) - 03/04/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : octroyer une aide financière exceptionnelle à l'Azerbaïdjan d'un montant de 30 millions d'Ecus sous la forme d'un don. CONTENU : la présente proposition vise à octroyer un don exceptionnel à l'Azerbaïdjan d'un montant de 30 millions d'Ecus en vue d'atténuer le coût social des mesures d'austérité dont s'accompagne la mise en oeuvre des programmes d'ajustement soutenus par le FMI. Cette aide contribuera à aider ce pays à mobiliser les ressources budgétaires suffisantes en faveur de projets dans les secteurs sociaux et à faire face au problème des réfugiés. Cette subvention sera financée sur le budget général des Communautés et sera gérée par la Commission, en consultation avec le comité monétaire et en compatibilité avec tout accord conclu entre le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Azerbaïdjan. La Commission négociera avec les autorités azerbaïdjanaises, après consultation du comité monétaire, les conditions dont seront assorties ce don et vérifiera périodiquement que les politiques menées dans ce pays sont conformes aux objectifs et conditions de l'aide. L'aide sera mise à la disposition de ce pays en 3 tranches annuelles successives de 1998 à 2000. La Commission adressera au moins une fois par an au Parlement européen et au Conseil un rapport comportant une évaluation de la mise en oeuvre de cette proposition.